

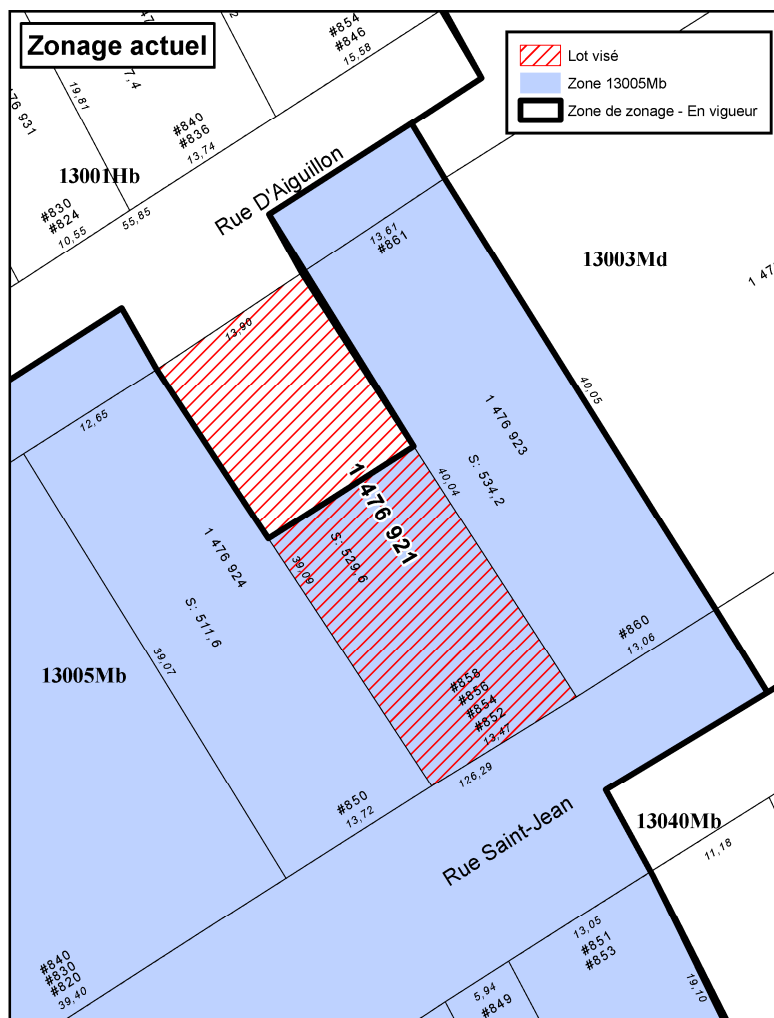
1. OBJET DE LA DEMANDE

Le bâtiment sis au 852 rue Saint-Jean est situé sur un lot transversal de la rue Saint-Jean à la rue d'Aiguillon. On y trouve un bâtiment commercial et résidentiel du côté de la rue Saint-Jean et un stationnement du côté de la rue d'Aiguillon.

Le lot en question (1 476 921) est actuellement situé dans deux zones (13005Mb et 13001Hb). Lors de l'harmonisation règlementaire, une erreur s'est glissée concernant le découpage de ce lot qui était originellement situé entièrement dans la zone 13005Mb (rue Saint-Jean). Il y aurait lieu de rectifier le tout et d'inclure la totalité du lot dans la zone 13005Mb, tel qu'il l'était avant l'harmonisation.

2. RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

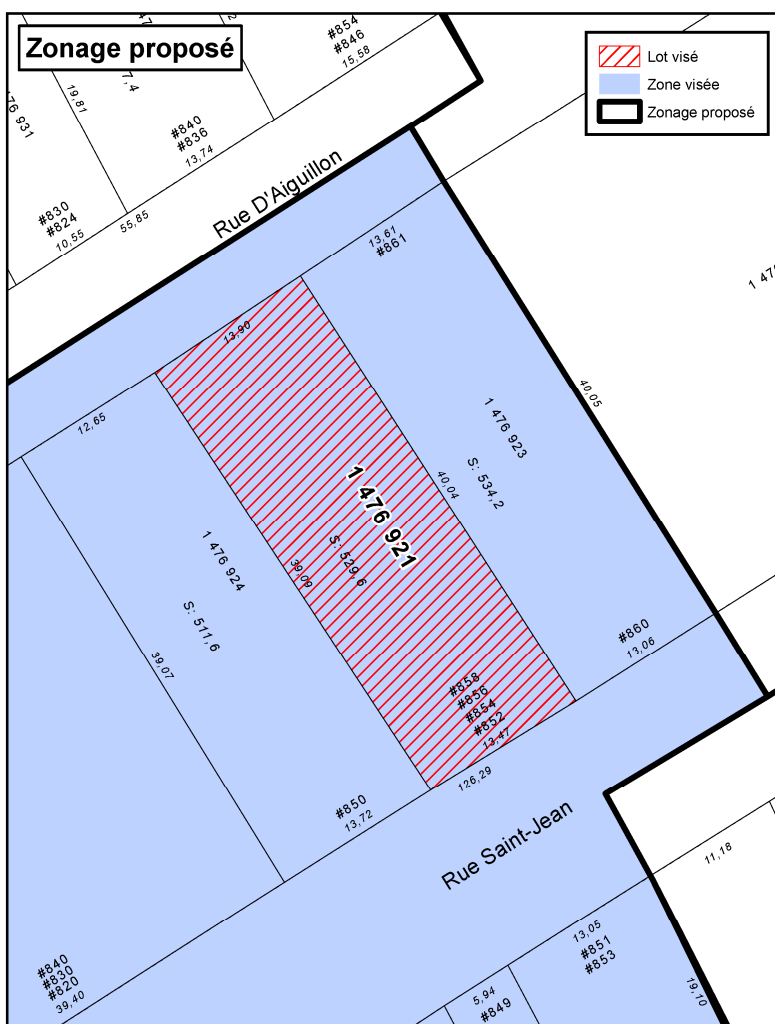
Présentement, le lot 1 476 921 se situe dans les zones 13005Mb et 13001Hb.



On souhaite que la zone 13005Mb soit agrandie à même la zone 13001Hb, afin d'englober la totalité du lot 1 476 921.

Fiche synthèse

Quartier Saint-Jean-Baptiste



3. RECOMMANDATION pour le R.C.A.1V.Q. 121

OPTION A : Statu quo, c'est-à-dire de refuser la demande.

OPTION B : Approuver la demande. C'est-à-dire approuver le Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 13001Hb / R.C.A.1V.Q. 121

OPTION C : Autre option.

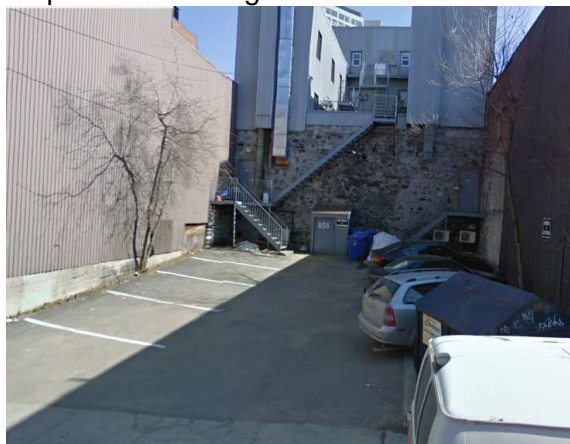
852, rue Saint-Jean

Depuis la rue Saint-Jean

2007-06-18



Depuis la rue D'Aiguillon



Immeubles voisins, rue D'Aiguillon

